



NOS COORDONNÉES :

Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Grenoble Saint Ismier

1, chemin de Charvinière 38332 Saint-Ismier Cedex

Tél. 04 76 52 03 63 - Fax 04 76 52 26 90 | legta.grenoble@educagri.fr | www.campus-si.educagri.fr

QUI SOMMES-NOUS ?



Nous sommes un établissement public local de l'enseignement agricole.

Nous proposons des formations initiales : scolaires et voie de l'apprentissage.

Des formations continues qualifiantes ou complémentaires et de la V.A.E.

Nos effectifs pour l'année 2025-2026 sont de :

250 élèves, 200 d'apprentis et de 43 000 heures stagiaires.

UTILISATION DE LA TAXE 2025

La taxe d'apprentissage versée est dédiée pour **90 % aux activités pédagogiques** :

- ✓ Matériels de travaux pratiques pour réaliser différentes techniques de terrassement, de paillage, d'aménagement paysager.
- ✓ Matériels pour les laboratoires de physique, chimie et biologie.
- ✓ Matériels pour les sections sportives et pratiques sportives.








Les 10 % restants sont consacrés à la documentation, aux abonnements à des revues spécialisées en paysage, biodiversité, agriculture.



LES PROJETS PÉDAGOGIQUES PRÉVUS EN 2026

- ✓ Achats de matériels pédagogiques innovants pour l'aménagement paysager, la formation en gestion des milieux naturels et de la faune, dans le cadre de la transition écologique.
- ✓ Investissement dans une pédagogie du numérique.
- ✓ Mise en place de la gestion différenciée dans notre parc et création d'aménagements utilisant des matériaux variés, innovants et des végétaux adaptés.

NOS FORMATIONS

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS	Voie scolaire	Apprentissage	Formation continue
BP Aménagements paysagers			
CAPA Jardinier paysagiste			
Bac Pro Aménagements paysagers			
CS Construction paysagère			
BTSA Aménagements paysagers			
Licence Pro Gestion des aménagements paysagers "Écologie urbaine et biodiversité"			
MÉTIERS DE L'AGRICULTURE			
BP Responsable d'exploitation agricole "Maraîchage"			
BP Responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières			
STAV			
Bac Techno Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant			
GMNF			
Bac Pro Gestion des milieux naturels et de la faune			
ÉLAGAGE			
CS Arboriste - Grimpeur			
VOIE GÉNÉRALE			
Seconde générale et technologique Option "Écologie, agronomie, territoire et développement durable"			
SECTIONS ET OPTION			
Section sportive montagne et randonnée			
Section européenne anglais			
Option arts visuels et multimédia			

COMMENT EFFECTUER VOTRE VERSEMENT DE TAXE D'APPRENTISSAGE AU PROFIT DE NOTRE ÉTABLISSEMENT EN 2026 ?

Le nouveau barème appelé "solde de la taxe d'apprentissage" correspond à 13 % de la taxe d'apprentissage. Ces fonds sont destinés à des dépenses libératoires effectuées par l'entreprise.

TAXE D'APPRENTISSAGE 2026

0,68 % DE VOTRE MASSE SALARIALE BRUTE

87 % de votre taxe versés à votre OPCO de branche

Bénéficiaires exclusifs :
les formations par apprentissage

Solde de la taxe d'apprentissage

13 % de votre taxe versés par l'intermédiaire de la caisse des dépôts via le site "SOLTÉA" pour les financements en euros.

Code UAI : 0381817U

Possibilité d'attribuer directement l'équivalent de la taxe en nature au lycée.

LYCÉE HORTICOLE SAINT-ISMIER
1 chemin de Charvinière
38332 SAINT-ISMIER CEDEX

Vous pouvez aussi acquitter de votre taxe en délivrant directement à l'établissement du matériel à usage pédagogique.

Pour de plus amples renseignements, merci de contacter M^{me} ROUSSEL au 04 76 52 52 05

Le Campus horticole Saint-Ismier - Grenoble vous remercie pour votre soutien. Il nous permettra de former les professionnels de demain dont vous avez besoin.